

SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Code ISIN: FR0010086470

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification: OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion: Le FCP est un fonds nourricier de l'OPCVM G FUND OPPORTUNITIES EUROPE, part IC. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE pourra être inférieure à celle de son maître, G FUND OPPORTUNITIES EUROPE, part IC compte tenu de ses propres frais de gestion.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de caractéristiques conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

Les actifs du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE sont composés en totalité et en permanence de la part IC de l'OPCVM GFUND OPPORTUNITIES EUROPE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'univers d'investissement comprend au minimum 60% d'actions cotées au sein de l'Union Européenne avec une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros.

Pour atteindre son objectif de gestion, la gestion du fonds repose sur un processus d'investissement comprenant quatre étapes : la détermination des valeurs éligibles, la sélection de valeurs par typologie, l'analyse fondamentale et la construction de portefeuille

La sélection s'appuie sur une analyse financière fondamentale des sociétés pour comprendre la valorisation du titre et dégager des sources d'amélioration de la rentabilité non prises en compte par le marché. L'objectif est d'améliorer le profil de risque du portefeuille par la multiplication des positions présentant, d'une part, des potentiels de redressement s'appuyant sur des moteurs propres à chacune d'elles (« self-help »), d'autre part des situations d'asymétrie forte dans leur couple rendement / risque. La construction du portefeuille intègre le positionnement dans le cycle économique qui influence les perspectives bénéficiaires comme l'appréciation de l'asymétrie des titres.

L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG comprenant un univers large d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation. Les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% des valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100 indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPCVM adopte un style de gestion active, dont le risque est suivi régulièrement et de manière rigoureuse, afin de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

L'OPCVM sera investi pour au moins 60% de son actif net en actions des pays de l'Union Européenne. Afin de respecter en permanence les règles d'éligibilité des plans d'épargne en actions pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, les actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen représenteront au moins 75% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être exposé, dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM. Les OPCVM utilisés pourront être les suivants : OPCVM de droit français ou OPCVM européens pouvant leur être assimilés.

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments dérivés afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques actions et de change. Les opérations sur les marchés dérivés seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 20% de l'actif net

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés, titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 130% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

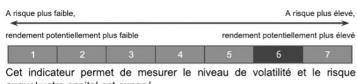
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans leguel est investi votre fonds sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- <u>Utilisation des instruments financiers dérivés</u> : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

II février 2021

• Mise à jour des performances 2020 .

10 mars 2021

- Fonds catégorisation « article 8 ».
- Mise à jour règlementaire Disclosure ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

17 août 2021

- Mise à jour des frais courants à fin février 2021.
- Mise à jour des narratifs de l'OPCVM Maître (ajout d'un narratif relatif au règlement taxonomie).

3. RAPPORT DE GESTION

Mars 2021

Un mois de mars en forte hausse sur les marchés actions, portés par l'avancée des campagnes de vaccinations dans le monde et des perspectives de croissance révisées à la hausse alimentant la remontée des taux d'intérêts. Le MSCI EMU termine le mois à +6,6%. Sur le plan sectoriel, l'automobile (+17%), les télécommunications (+11%) et la chimie (+10%) sont loin devant les matières premières (-1%), l'énergie (+3%) et l'immobilier (+3%). La surperformance des pays exportateurs (Allemagne, Suède) est aussi notable.

Le portefeuille sous-performe sur le mois. Le positionnement sectoriel est neutre, mais la sélection est défavorable, les beaux parcours relatifs de Philips (+8%), ST Gobain (+13%) ou Kion (+20%) ne compensent pas les sous-performances de Finecobank (-4%) et Puma (-5%). Des lignes en Mittal et Rexel, sensibles à la forte reprise cyclique et largement décotés, ont été initiées durant le mois au détriment d'allègements en Puma, Unilever et Zeiss ainsi que de la vente de Safran.

Avril 2021

Les marchés actions poursuivent leur ascension en avril, toujours portés par l'avancée des campagnes de vaccinations, des prévisions de croissances revues en hausse et une campagne de résultats du 1^{er} trimestre au-dessus des attentes. Le MSCI EMU termine le mois à +2,2%. Sur le plan sectoriel, la distribution (+7%), l'alimentation (+5%) et les loisirs (+5%) sont en tête alors que l'automobile (-5%) souffre de l'impact de la pénurie de semiconducteurs et l'énergie (-4%) voit l'OPEP réduire ses coupes de production.

Le portefeuille surperforme sur le mois. Le positionnement sectoriel bénéficie de sa légère sous-pondération sur l'automobile, tout comme la sélection qui profite des beaux parcours relatifs de la FDJ (+10%), Neste Oyj (+11%) ou D.Wohnen (+13%) qui compensent les sous-performances d'Ubisoft (-4%) ou Enel (-3%). Les positions résiduelles en Safran et Unilever ont été vendues durant le mois.

Mai 2021

Les marchés actions continuent leur envolée en mai, toujours portés par la réouverture des économies permise par l'avancée des campagnes de vaccinations, et des résultats du 1^{er} trimestre sensiblement au-dessus des attentes. Le MSCI EMU termine le mois à +2,5%. Sur le plan sectoriel, la distribution (+6%), les biens de consommation (+5%), l'automobile (+5%) et les banques (+5%) sont en tête alors que les loisirs (-4%), l'assurance (0%) et les technologies (0%) sont à la traine

Le portefeuille sous-performe sur le mois. Le positionnement sectoriel est légèrement défavorable en raison de sa sous-pondération sur la distribution, tout comme la sélection qui souffre dans les banques (Fineco -4%), et les matières premières (Stora Enso -10%) faisant passer en second plan les beaux parcours relatifs de Stellantis (+18%) D.Wohnen (+16% approché par Vonovia) et FDJ (+9%). Les positions en Ubisoft, Prosus, Nemetschek, Puma, Zeiss, Enel et D.Wohnen durant le mois pour renforcer des titres plus décotés : Mittal, Rexel, Covestro, Ipsos, BNP et Santander.

Juin 2021

Les Les marchés actions affichent encore une performance haussière en juin, mais la thématique de la réouverture souffre de la propagation du variant delta et de l'apparition de nouvelles mutations. Le MSCI EMU termine le mois à +1%. Sur le plan sectoriel, les retardataires sur l'année que sont la santé (+7%), les technologies (+4%) et la consommation couranté (+3%) rattrapent une partie de leur retard sur les loisirs (-5%) ou les banques (-4%).

Le portefeuille surperforme sur le mois. Le positionnement sectoriel est légèrement défavorable en raison de sa sous-pondération sur la consommation courante et sa surpondération sur les banques, mais la sélection est favorable. Les beaux parcours relatifs de Finecobank (+7%), Soitec (+12%) ou St-Gobain (+4%) neutralisent en effet les déceptions sur Philips (-9%), Engie (-5%) ou Akzo Nobel (-1%).

Juillet 2021

Le mois de juillet a été caractérisé par une nouvelle progression des indices, avec une hausse de 1,36% de l'Eurostoxx, et une sous-performance de la « value ». Ainsi, le secteur de la technologie a progressé de 4,9% alors que celui de l'automobile a reculé de 1,4% et celui des banques de 0,8%. L'indice MSCI EMU Value affichait une sous-performance de 3% sur l'indice MSCI EMU Growth effaçant totalement les gains acquis au cours des premiers mois de l'année. Les très bonnes publications de résultats des secteurs cycliques ont ainsi eu peu d'impact sur les cours à l'exception notable du secteur des matières premières (ArcelorMittal en progression de 13%). Cela a notamment été le cas du secteur bancaire en léger recul malgré des résultats supérieurs de 46% aux attentes.

Ce type de réaction du marché est caractéristique d'une fin de cycle économique, ce qui peut paraître très précoce compte tenu des attentes pour les prochains trimestres.

Les principaux mouvements ont consisté, comme au mois de juin, à repositionner le fonds sur des valeurs « value » avec un biais clairement cyclique au détriment des valeurs « value » défensives. Les deux plus importantes expositions sectorielles sont les banques et les matières premières. Les premières devraient continuer de bénéficier d'un coût du risque très faible, d'une poursuite de la réduction du ratio des frais opérationnels et de la digitalisation de leur activité, avec une valorisation demeurant toujours très basse (0.6 fois les fonds propres tangibles en moyenne pour les valeurs en portefeuille). Le second secteur enregistre des excédents d'autofinancement très élevés dans un contexte de prix élevés et d'une discipline d'investissement très forte après les excès du cycle précédent. Les valeurs liées au transport aérien représentent également une position importante avec près de 10% du fonds principalement au travers d'Airbus, Safran et IAG. Si les conditions sanitaires continuent à peser sur les comptes à court terme (même si les deux premières sociétés enregistrent des excédents d'autofinancement dans ces conditions difficiles), leurs positions concurrentielles très fortes permettent d'attendre d'importants rebonds des titres probablement bien plus tôt que ne l'anticipe le marché.

Août 2021

Les indices ont de nouveau progressé en août comme au cours des 6 mois précédents : l'Eurostoxx est en hausse de 2.6% sur la période et de 18.2% depuis le début de l'année. Si la progression peut sembler impressionnante (+4% en cumulé sur juillet-août), elle a été moins forte que les révisions en hausse des estimations de résultats 2021 (+10%). Les attentes de résultats pour l'exercice en cours se situent 8% au-delà des résultats publiés en 2019, avec une tendance très positive pour la fin d'année et 2022. Depuis fin 2019, pour lutter contre les impacts de la pandémie, les Banques Centrales ont adopté des politiques monétaires très agressives et les gouvernements ont lancé des plans de relance économique considérables, dont les effets devraient se faire sentir essentiellement à partir de 2022. Toutefois, les marchés ont intégré ces derniers mois un scénario plus prudent. Les taux longs ont nettement rebaissé (-40bp pour le 10 ans américain depuis mars) et les prix des matières premières ont relâché une part importante de leurs gains à l'instar du minerai de fer (-40% depuis mai). Plusieurs facteurs se sont accumulés au cours des derniers mois : forte reprise des cas Covid aux Amériques et en Asie, des chiffres décevants pour l'économie américaine, notamment au niveau de l'emploi, et un net ralentissement de l'activité en Chine sous l'effet de plusieurs éléments, avec l'impact de la pandémie mais aussi de la lutte contre la pollution, la volonté de « gérer » l'évolution du crédit et des prix des matières premières importées et, plus globalement, la ferme intention de revenir à une économie plus solidaire.

Des secteurs ont particulièrement été ciblés comme les sociétés d'éducation privées ou les jeux vidéo. La crainte d'un élargissement à d'autres secteurs bénéficiant de monopoles (technologie) ou de l'enrichissement d'une élite économique (luxe) a eu des répercussions boursières. Ainsi, les valeurs européennes du luxe ont fortement reculé (-7% pour LVMH, -10% pour Hermès). Les valeurs technologiques ont nettement progressé en Europe grâce au poids des semiconducteurs et à la poursuite de la hausse des prix. En revanche, les valeurs cycliques, malgré de très bons résultats, ont légèrement sous-performé. Si les velléités politiques intérieures chinoises constituent une forte incertitude à tout scénario économique global, le moteur de la croissance devrait demeurer solide, notamment à l'orée de la décrue virale. Les mouvements dans le portefeuille ont été limités, consistant essentiellement à réinvestir la vente des titres lliad (offre de rachat à 182 euros) sur des positions existantes.

Septembre 2021

Après 7 mois de hausse, les indices européens ont enregistré une consolidation en septembre. Ainsi, l'indice MSCI EMU a reculé de 3.3%, ramenant sa progression à 14% depuis le début de l'année. Le ralentissement de l'activité dans l'ensemble des zones géographiques a pesé sur les marchés. Si le recul de la pandémie Covid 19 depuis fin août permet d'espérer de moindres impacts négatifs sur les économies, notamment dans les services, les inquiétudes se sont renforcées à propos des difficultés d'approvisionnement. Si l'insuffisante production de semiconducteurs depuis le début 2021 a eu des répercussions modérées sur la production automobile, les craintes se portent davantage aujourd'hui sur l'envolée des prix de l'énergie, notamment du gaz, et sur ses multiples conséquences : hausse de l'inflation, perte de pouvoir d'achat des ménages et impact sur les entreprises en termes de production et de marges.

Dans cet environnement, le fonds a affiché une surperformance du fait du recul plus prononcé de certaines valeurs de croissance, à l'instar des technologiques (-6.5%), peu présentes dans le portefeuille (5% contre 14% pour l'indice) et de la meilleure résistance des valeurs « value » (MSCI EMU VALUE – 1.9%), notamment dans certains secteurs très surpondérés. Ainsi, les financières ont bénéficié de la remontée des taux (+18bp pour le 10 ans allemand), notamment les banques (UCG +8%, BCP +19%). Les lignes de valeurs pétrolières (Total + et ENI + 10%) ont été tirées par la poursuite de la hausse des cours du brut. Mais le fonds a aussi bénéficié d'éléments spécifiques. Ainsi, le secteur aérien (+11% pour ADP et IAG, renforcées au début du mois) a nettement rebondi à partir de mi-septembre grâce à la perspective de la réouverture progressive des aéroports permise par le recul de la pandémie et le taux élevé de vaccination dans de nombreuses zones. Daimler, qui avait reculé au début de l'été du fait d'annonces de production réduite, a rebondi (+7%), l'absence d'offre suffisante permettant une hausse des prix favorable aux marges du groupe.

En revanche, le secteur des matériaux, en recul de 8.3%, a pesé sur la performance du fonds. La Chine a réduit sa production d'acier entraînant une chute brutale du minerai de fer de près de 50% en l'espace de 3 mois. La ligne en Rio Tinto a été renforcée, le cours revenant sur ses niveaux d'avant pandémie, quand le prix du minerai était autour de 90\$ la tonne (soit un niveau proche du cours actuel), alors que le groupe bénéficie de ses autres activités où les marges sont au plus haut, notamment dans l'aluminium, et que le ralentissement chinois est temporaire.

Octobre 2021

Les indices européens ont enregistré un fort rebond en octobre portés par un ensemble de facteurs positifs : signes de ré-accélération de la croissance américaine, recul des contraintes liées à la Covid, publication de résultats globalement au-dessus des attentes (alors que les hausses de coûts avaient suscité des craintes de pincement des marges) et stabilisation des taux d'intérêt après la forte poussée de l'été. Encore recherchée en début de mois, la thématique « value » a été moins porteuse en fin de période, notamment les valeurs industrielles. Le fonds a enregistré une sousperformance sur le mois du fait notamment des valeurs liées au transport aérien (Airbus, IAG, ADP et Melia) qui avaient fortement progressé en septembre dans la perspective de la réouverture de nombreux pays aux étrangers vaccinés

La position en Rexel a été vendue. Le titre, qui avait amplifié la chute du marché au printemps 2020, affiche une surperformance considérable sur 2 ans. Si les perspectives favorables de la construction en Europe comme en Amérique devraient permettre une progression de l'activité, les marges sont au plus haut et la valorisation laisse peu de potentiel d'appréciation. Les lignes en Saint-Gobain et Philips ont également été allégées au profit des 3 nouvelles positions qui nous semblent offrir des perspectives de rebond attractives : AB Inbev, Véolia et Renault. Le brasseur a enregistré des résultats décevants depuis plusieurs années conduisant à une dépréciation importante. Toutefois, les premiers signes de rebond percent, notamment en Amérique Latine. La valorisation de Véolia ne reflète pas les perspectives de croissance des prochaines années et le levier lié à l'intégration d'une partie de Suez qui devrait être réalisée début 2022. Renault, comme sa filiale Nissan, a enregistré de multiples facteurs négatifs, commerciaux, industriels mais aussi de gouvernance. Si le redressement sera probablement long, la valorisation du titre (9 milliards d'euros, rendement par l'excédent d'autofinancement de plus de 25% à partir de 2022) constitue une opportunité. Enfin, les positions BNP et Société Générale ont été légèrement réduites pour renforcer BCP. La banque portugaise affiche des ratios de valorisation toujours très bas (0.4 fois les fonds propres tangibles) alors que la rentabilité se redresse progressivement. Par ailleurs, le titre n'a pas du tout réagi à la forte réappréciation de sa filiale polonaise (avancées dans le règlement des prêts en devise étrangère, hausse des taux polonais) qui représente pourtant aujourd'hui la moitié de sa capitalisation.

Novembre 2021

L'apparition d'un nouveau variant en Afrique du Sud, sans que l'on connaisse pour le moment ses caractéristiques, notamment en termes de dangerosité, a entraîné un net recul des marchés en fin de mois. Alors que l'Eurostoxx a enregistré un recul de 3,3% sur la période (6,4% par rapport au plus du 17 novembre), certains secteurs ont affiché des pertes beaucoup plus conséquentes : - 19% pour les Voyages et Loisirs et – 8% pour les Banques. Globalement, les valeurs cycliques ont enregistré les reculs les plus importants alors que les valeurs défensives comme les Télécoms ou les Services Publics finissaient le mois quasiment stables.

Le fonds, très exposé aux « values » cycliques, plutôt que défensives, a enregistré une nette sous-performance en novembre. Toutefois, il semble raisonnable d'attendre un impact limité à court terme de ce nouveau variant au cours de cette nouvelle vague. Les taux de vaccination sont beaucoup plus élevés, notamment en Europe, et les différents gouvernements semblent privilégier le maintien de l'activité. De plus, comme durant les phases précédentes, un phénomène de rattrapage devrait survenir une fois la décrue amorcée, provoquant parfois des tensions compte tenu d'une offre insuffisante et, donc, une capacité à soutenir les marges pour les entreprises concernées. Enfin, compte tenu des incertitudes liées à ce nouvel épisode de la pandémie, les banques centrales pourraient se montrer plus prudentes quant à leur tentation de resserrement monétaire progressif.

Ainsi, certaines postions fortement pénalisées par le brusque retournement du marché ont été renforcées dans l'automobile (Renault), les banques (BCP), les produits de base (Arcelormittal) ou l'aéronautique (Airbus). De plus, une nouvelle ligne a été introduite avec Carrefour. Le distributeur alimentaire demeure confronté à un environnement sectoriel difficile avec la pression des indépendants en France. Néanmoins, le développement des ventes sur ses plateformes pourrait lui donner un avantage conséquent sur ses principaux marchés (France, Espagne et Brésil) grâce au développement de la publicité. La qualité de l'exécution sera primordiale, mais la valorisation offre une asymétrie très intéressante, le titre affichant un rendement par les bénéfices attractif avec la rentabilité actuelle. Pour financer ces achats, la ligne en Saint Gobain a été allégée et celle en Véolia vendue, le potentiel de progression apparaissant plus modéré que celui des dossiers renforcés. Enfin, les positions en Atos et Philips ont été cédées, les décotes par rapport à leur secteur apparaissant très importantes, mais le redressement de leur rentabilité sera probablement plus long qu'attendu à se matérialiser.

Décembre 2021

L'apparition du nouveau variant Omicron aura finalement eu un impact bref et limité (-6% entre le plus haut du 17 novembre et le plus bas du 30 novembre pour les actions européennes). Sa dangerosité est bien inférieure aux autres variants, notamment pour les vaccinés. Sa forte transmission pourrait être un atout, puisqu'il remplace rapidement le variant Delta, beaucoup plus agressif, et renforce l'immunité collective. Du fait de mesures de confinement très limitées et de perspectives de sortie rapide de cette vague qui pourrait être la dernière, les marchés ont vite rebondi, sans toutefois retrouver les plus hauts de mi-novembre pour l'Eurostoxx. Les secteurs les plus affectés fin novembre ont été les plus performants en décembre à l'instar des Voyages et Loisirs (+10% en décembre après – 19% en novembre) ou des Banques (+7% après -8%).

Après avoir enregistré une nette sous-performance en novembre, le fonds a bénéficié du rebond des valeurs « value cycliques », notamment des titres liés à la réouverture des économies mais aussi des bancaires ou des matières premières. Les renforcements du mois de novembre, notamment Airbus et Arcelormittal y ont contribué. En début de mois, de nouveaux renforcements ont été réalisés dans le secteur aéronautique (Airbus et Safran) ainsi que dans le secteur bancaire. La ré-accélération de l'économie devrait contribuer à la création d'emplois alors que les niveaux de taux de chômage sont proches des plus bas de l'avant épidémie. Les salaires accélèrent, notamment Outre-Atlantique, et les banques centrales ont annoncé ou entamé le processus de remonter des taux. Le secteur bancaire devrait en bénéficier à plusieurs titres : croissance plus soutenue de la production de crédits, amélioration des marges à travers la hausse des taux et de la pentification de la courbe, provisions pour risques basses, ... De plus, beaucoup d'acteurs du secteur se retrouvent surcapitalisés et vont augmenter le retour aux actionnaires et/ou réinvestir dans la croissance (augmentation de la taille du bilan). Ainsi la position en Caixabank a été renforcée alors que le titre enregistre une nette sous-performance, injustifiée selon nous. De même, des investissements ont été réalisés sur la ligne BCP: sa filiale polonaise, représentant près de 50% de sa capitalisation boursière, a poursuivi son rebond, bénéficiant d'accords amiables avec les clients concernés par des prêts en Francs Suisse et de la remontée des taux courts polonais. En revanche, BCP a continué de sous-performer alors que la situation au Portugal permet d'anticiper une poursuite du redressement de la rentabilité. Enfin, parmi les principaux mouvements, la position en Carrefour a été de nouveau renforcée (potentiel de contribution de la publicité digitale non prise en compte) et BHP a été arbitrée en faveur d'Anglo American (pas d'exposition au charbon, répartition de la production de minerais plus attractive).

Janvier 2022

La perspective d'une remontée plus rapide qu'anticipé des taux courts par la Banque Fédérale Américaine (dorénavant 4 à 5 hausses sont attendues en 2022) et même par la BCE (le marché intègre un premier relèvement fin 2022), les révisions en baisse de la croissance économique aux Etats-Unis (moins de 3% attendu) et le faible niveau d'activité en Chine, en partie lié à la gestion stricte de la pandémie mais aussi à un marché immobilier en atterrissage brutal, ont pesé sur les principaux marchés en ce début d'année. Ainsi, l'Eurostoxx a reculé de 3.8% sur le mois et, aux Etats-Unis, le S&P 500 de 5.2%. Néanmoins, de fortes divergences sectorielles sont apparues, avec une chute des valeurs de croissance, qui avaient massivement sur-performé depuis plus de 10 ans, atteignant des niveaux de valorisation très élevés, surtout aux Etats-Unis. Les valeurs technologiques en Europe enregistrent ainsi un recul de plus de 12%. A l'opposé, certains secteurs sous-cotés comme l'énergie, les matières premières ou les banques ont progressé, bénéficiant pour les premières de perspectives de prix toujours soutenus (baril de pétrole à 88 dollars) et pour les dernières des attentes de remontée des taux, favorable pour la rémunération des dépôts et les marges d'intérêt.

Le fonds a bénéficié à la fois de sa faible exposition aux valeurs technologiques ou de luxe et de la forte représentation des thématiques porteuses de ce début d'année. Ainsi, en cumulé, l'énergie et les matières premières représentent près de 23% du fonds avec notamment des positions importantes sur Total Energies (+12.5% en janvier) ou Eramet (+26%). Les sous-investissements de ces dernières années conjugués à une demande croissante (notamment pour les métaux bénéficiant de la montée de l'électrification des économies) permettent d'envisager le maintien d'un environnement porteur pour ces secteurs. Les Banques ont aussi été un contributeur important sur le mois grâce au poids du secteur dans le fonds (23%) mais aussi au choix de valeurs. Ainsi, Caixa Bank (+17%), Intesa (+15%) et surtout Alpha Bank (+23%) ont nettement surperformé le secteur. Cette dernière, faiblement valorisée, comme les trois autres principales banques grecques, à 0.5 fois les fonds propres malgré la hausse du titre, bénéficie des perspectives de croissance du pays, accompagnées d'une forte réduction des prêts non performants et d'une reprise, enfin, de la production de crédits. Les flux de passif ont entrainé un renforcement de l'ensemble des positions et l'entrée d'un nouveau titre, Subsea. Le groupe norvégien a enregistré une chute de près de 40% en 5 ans, due à la baisse de la rentabilité, elle-même consécutive au recul des investissements pétroliers. Ces derniers ont commencé leur redressement et les carnets de commande sont bien remplis dans le secteur des services pétroliers, laissant augurer un fort redressement des marges.

Février 2022

Les pressions russes sur l'Ukraine et les prévisions d'une invasion annoncées par le gouvernement américain ont pesé sur les marchés à partir de la mi-février. L'entrée des troupes le 24 février a précipité le mouvement, sans que les marchés aient enregistré un mouvement de panique. Ainsi, les indices européens, qui ont enregistré le recul le plus important, ne sont en baisse que de 5% sur le mois. La situation est très confuse. L'hypothèse d'un conflit généralisé n'est pas intégrée par les marchés. Pour le moment, ce sont les valeurs directement impactées par la guerre et les sanctions décidées en retour qui ont enregistré les mouvements les plus significatifs, à la baisse (les groupes disposant de filiales en Russie comme la Société Générale ou Renault) ou à la hausse (le secteur de la défense ou les valeurs liées à l'énergie ou aux matières premières). Alors que la réaction des marchés a été modérée dans un premier temps, le consensus tend vers un scénario de plus en plus négatif aboutissant à une situation de stagflation : croissance économique très faible accompagnée d'une inflation élevée. Bien qu'il nous semble probable que l'inflation puisse demeurer à des niveaux plus élevés qu'anticipé du fait des prix des matières premières, il apparaît opportun d'attendre une réponse politique à l'impact de la crise géopolitique sur l'économie. Des mesures d'ampleur significative devraient être engagées pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et l'indépendance européenne (dépenses de défense, plus grande autonomie économique, notamment énergétique).

Le fonds a sous-performé en fin de mois, principalement du fait de sa surexposition bancaire. Le secteur a une double exposition à travers les filiales locales (principalement, pour le fonds, Société Générale et Unicredit) ou des prêts accordés par les groupes bancaires à de grandes sociétés russes. Les chiffres annoncés par les sociétés conduisent à des impacts modérés, y compris pour les plus exposées (moins de 10% des fonds propres dans le pire scénario pour les plus touchées comme Société Générale). Une activité économique ralentie (moindre progression de l'encours de crédits) et une remontée repoussée des taux d'intérêt (impact négatif sur la marge d'intérêt) ont probablement aussi pesé sur la performance sectorielle. Toutefois, la chute de près de 20% depuis la mi-février nous semble excessive, notamment pour des groupes peu exposés (BNP), justifiant de maintenir la surexposition sectorielle. A l'inverse, le fonds a bénéficié de ses positions importantes dans l'énergie et les matières premières. Au final, le fonds enregistre une surperformance d'un peu plus de 2% sur le mois. Les principaux mouvements ont consisté à renforcer les principales lignes suite à des souscriptions significatives. Au cours des prochaines semaines, la poursuite de mouvements brutaux sur des secteurs ou des valeurs pourraient présenter des opportunités d'arbitrage à notre gestion value.

Part: GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Code Isin : FR0010086470 Performance I : 17,83%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions Cessions	
Titres		
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	498 845,22	3 207 493,97

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http://www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http://www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 9 481 194,90 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http://www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 8

Comment on prend en compte les critères ESG

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG.
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM : sont exclues du périmètre d'investissement du fonds, les sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon ainsi que celles liées aux jeux d'argent et au tabac, lorsque la part du chiffre d'affaire impliquée dans ces secteurs dépassent les 5%.
- Le taux de couverture du portefeuille en termes de notation ESG est au minimum de 80% de l'actif net (Liquidités et OPC monétaires exclus)
- Sous-pondération des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement par rapport à l'indicateur de référence (valeurs les moins bien notées). Approche Best-in-universe.

SI on prend en compte la taxonomie (3%,0% ou NA)

Il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur la proportion investie dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

En respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de sur une échelle de 0 à 100 au 30 septembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (80% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

Si l'OPC promeut des caractéristiques environnementales, le % d'actifs alignés sur la taxonomie,

Au 31 décembre 2021, il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur alignement du portefeuille à la taxonomie européenne ainsi que sur la proportion d'actifs alignés sur la taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

Info

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site https://www.groupama-am.com/fr/vision-responsable-definance/

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I - Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.I. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

•

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

I.2.I. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année :
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs.

Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+I au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+I ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président Muriel Faure Cyril Roux Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- O D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - I le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - I la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- O D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. <u>Informations quantitatives</u>

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	6 039 040 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	7611 279 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	7 036 423 euros

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT 25 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS

sur le site internet : http://www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

xercice clos le 28 février 2022	

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ACTIONS RETRAITE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le ₁₆ juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT

Jean-Mare LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/02/2022 en EUR

ACTIF

	28/02/2022	26/02/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 481 194,90	10 430 035,38
OPC MAÎTRE	9 481 194,90	10 430 035,38
Instruments financiers à terme Opérations sur un marché réglementé ou assimilé Autres opérations		
CRÉANCES	20 089,60	
Opérations de change à terme de devises Autres	20 089,60	
COMPTES FINANCIERS	38 346,27	37 922,32
Liquidités	38 346,27	37 922,32
TOTAL DE L'ACTIF	9 539 630,77	10 467 957,70

PASSIF

	28/02/2022	26/02/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 571 230,82	10 358 492,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	990 566,21	151 671,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-46 103,34	-46 256,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 515 693,69	10 463 908,31
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	23 937,08	4 049,39
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 937,08	4 049,39
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	9 539 630,77	10 467 957,70

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/02/2022 en EUR

	28/02/2022	26/02/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/02/2022 en EUR

	28/02/2022	26/02/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		3,94
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)		3,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	185,13	193,50
Autres charges financières		
TOTAL (2)	185,13	193,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-185,13	-189,56
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	50 328,63	46 403,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-50 513,76	-46 593,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 410,42	336,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (I - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-46 103,34	-46 256,19

ANNEXES COMPTABLES

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Le fond est valorisé suivant la méthode des coupons courus. Les intérêts du week-end sont pris en compte.

Méthode de comptabilisation des frais

1. Les opérations sont comptabilisées en frais exclus

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximun : 1.50 % TTC
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Rappel des frais et commissions de l'OPC maître GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE part IC:

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,50 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opérations de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€** TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,10 % Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

^{*} non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (article 314-84 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) de la part des intermédiaires.

^{**} selon la complexité

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/02/2022 en EUR

	28/02/2022	26/02/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 463 908,31	9 613 691,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	499 303,55	575 758,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 156 812,68	-1 072 934,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	I 049 336,98	154 776,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-4 344,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	710 471,29	1 243 554,80
Différence d'estimation exercice N	3 349 859,41	2 639 388,12
Différence d'estimation exercice N-I	-2 639 388,12	-1 395 833,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-50 513,76	-46 593,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 515 693,69	10 463 908,31

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(\!\!\!\!|^{\!\!\!|})}$

	< 3 mois	%]3 mois - I an]	%]I - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/02/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 510,01
	Souscriptions à recevoir	17 579,59
TOTAL DES CRÉANCES		20 089,60
DETTES		
	Achats à règlement différé	17 575,32
	Rachats à payer	2 511,37
	Frais de gestion fixe	3 850,39
TOTAL DES DETTES		23 937,08
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 847,48

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	204,0000	499 303,55
Parts rachetées durant l'exercice	-1 304,0000	-3 156 812,68
Solde net des souscriptions/rachats	-1 100,0000	-2 657 509,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 720,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/02/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 328,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/02/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/02/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/02/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 481 194,90
	FR0010631275	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	9 481 194,90
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 481 194,90

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/02/2022	26/02/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-46 103,34	-46 256,19
Total	-46 103,34	-46 256,19

	28/02/2022	26/02/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-46 103,34	-46 256,19
Total	-46 103,34	-46 256,19

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/02/2022	26/02/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	990 566,21	151 671,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	990 566,21	151 671,88

	28/02/2022	26/02/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	990 566,21	151 671,88
Total	990 566,21	151 671,88

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022
Actif net en EUR	10 943 758,56	9 671 812,88	9 613 691,03	10 463 908,31	9 515 693,69
Nombre de titres	5 712,0000	5 301,0000	5 099,0000	4 820,0000	3 720,0000
Valeur liquidative unitaire	1 915,92	I 824,52	I 885,40	2 170,93	2 557,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,76	73,18	45,75	31,46	266,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,76	-9,43	-9,86	-9,59	-12,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE IC	EUR	3 548,617	9 481 194,90	99,64
TOTAL FRANCE			9 481 194,90	99,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 481 194,90	99,64
TOTAL Organismes de placement collectif			9 481 194,90	99,64
Créances			20 089,60	0,21
Dettes			-23 937,08	-0,25
Comptes financiers			38 346,27	0,40
Actif net			9 515 693,69	100,00